

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

19 novembre 2024

Date d'Affichage

4 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ, Annick PLANTEGENEST, Pauline Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Benoît LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Yohann GARREAU, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY.

Était absent excusé et représenté : M. Jean-Marc VARIN qui donne pouvoir à M. Benoît LAVARDE.

Madame Maryline VAUTIER remplit les fonctions de secrétaire.

OBJET : DÉLIBÉRATION 2024 - N°11/03 : TRAVAUX A LA MAISON DES ASSOCIATIONS

o Remplacement des dalles néon en dalles LED :

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Philippe GAILLARDON, adjoint chargé des travaux sur les bâtiments communaux, qui a demandé des devis pour les travaux de remplacement des dalles néon actuelles par des dalles LED des salles de la maison des associations.

Après avoir pris connaissance des devis, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise Saint-André Dépannage pour un montant de 3 999.72 € HT soit 4 799.66 € TTC.
- Autorise Madame le Maire à signer le devis et tous documents afférents au dossier.

o Remplacement des dalles de faux plafond dans la grande salle et le couloir, pose d'un plexiglass dans la grande salle et ouverture d'une porte entre le local des jeunes et le bureau :

Philippe GAILLARDON a demandé des devis pour le remplacement des dalles de faux plafond dans la grande salle et le couloir, la pose d'un plexiglass en partie basse, côté rétroprojecteur dans la grande salle et l'ouverture d'un passage dans le placard entre le local des jeunes et le bureau de l'office des sports.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise JOUANNE-LEFEVRE pour un montant de 7 626.78 € HT soit 9 152.14 € TTC
- Autorise Madame le Maire à signer le devis et tous documents afférents au dossier.

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance Maryline VAUTIER	Le Maire Maryvonne RAIMBEAULT
	 